

<https://enseignants.se-unsa.org/Les-propositions-du-SE-Unsa-pour-la-maternelle>



Enseignants de l'Unsa

Les propositions du SE-Unsa pour la maternelle

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : lundi 6 mars 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les effets déterminants de l'école maternelle sur le développement des enfants en matière de socialisation, de premiers apprentissages, et les conséquences positives sur leur scolarité ultérieure sont clairement établis. L'instruction obligatoire à trois ans ne fait que confirmer et inscrire dans la loi ce que la société française a constaté depuis longtemps. Pour le SE-Unsa, l'école maternelle doit être bienveillante, accueillante pour les familles, sans pression et attentive aux besoins de chaque enfant afin de permettre à tous les élèves une première expérience scolaire positive et sereine.

Effectifs

Les effectifs doivent permettre de travailler, le plus souvent possible, en petits groupes. En effet, l'engagement des élèves dans des activités cognitives stimulantes et exigeantes est au cœur de la réussite. Cet engagement est facilité par un contexte qui développe la confiance en soi et la ténacité.

Le SE-Unsa revendique ainsi la limitation des effectifs à 24 élèves par classe dès la maternelle.

Cette limitation doit atteindre 20 élèves par classe dans les établissements situés dans les territoires dont les populations ont des difficultés et 15 élèves maximum dans les classes de tout-petits.

Cela nécessite aussi des conditions d'encadrement et d'accueil favorables, avec un aménagement du temps et de l'espace. La présence de dortoirs de qualité est aussi nécessaire dans toutes les écoles.

Les enfants de 2 à 3 ans scolarisés doivent être obligatoirement comptabilisés. Dans le cadre d'un dispositif d'accueil d'enfants de moins de 3 ans, l'effectif de cette classe ne doit pas être globalisé dans le calcul de la moyenne des effectifs de l'école.

Formation

L'enseignement en maternelle doit être une composante de la formation initiale mais aussi de la formation continue. L'ensemble des intervenants auprès des enfants de 2-3 ans doivent bénéficier d'une formation spécifique.

Atsem

L'Atsem apporte une contribution essentielle à une prise en charge réussie des jeunes enfants. En remplissant des fonctions éducatives d'aide pour la construction du vivre ensemble, l'acquisition du langage ou la conquête de l'autonomie, il constitue une aide pédagogique précieuse et une aide pour la gestion de classe.

C'est pourquoi le SE-Unsa revendique un poste d'Atsem par classe, y compris sur les classes de double niveau GS-CP, sur la totalité du temps scolaire et occupé par un personnel formé.

Scolarisation des TPS et PS

Le SE-Unsa affirme le droit à la scolarisation des tout-petits dès lors que les parents en font la demande.

Cela nécessite des moyens adaptés, notamment en matière de locaux et de matériel, une formation spécifique de tous les personnels, et une nouvelle conception du temps et de l'espace pour les tout-petits afin d'avoir des conditions favorables à l'épanouissement.

Des accueils échelonnés doivent également être possibles en petite section, dans un projet coconstruit avec les familles, notamment lorsque l'enfant n'est pas physiologiquement prêt.

Pour un début de scolarisation positif

L'école maternelle n'a pas pour objectif de trier les élèves mais bien de permettre à tous, notamment les plus fragiles, une première expérience scolaire positive, sereine et bienveillante.

Les Rased doivent ainsi être complets.

Cela nécessite la relance de la formation et du recrutement d'enseignants spécialisés en Rased, notamment ceux à dominante relationnelle.

Des dispositifs *plus de maîtres que de classe* doivent aussi pouvoir être installés dans toutes les écoles maternelles qui le nécessiteraient.

Le SE-Unsa revendique le développement d'un service de santé scolaire (médecins et infirmiers) pour que chaque enfant puisse bénéficier de visites médicales ou infirmières permettant de mettre en œuvre une vraie politique de prévention et de dépistage. L'équipe pédagogique doit pouvoir solliciter à tout moment le service de santé scolaire. L'Éducation nationale doit veiller à la présence de ces personnels indispensables et en nombre suffisant pour accompagner les équipes.